

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITORIAL

Tout le monde le dit, **la rentrée va être chaude**. Il y a ceux qui le sentent bien, déjà depuis quelques mois... à la fin du mois. Il y a ceux qui s'intéressent à l'actualité sociale et économique et qui trouvent que les dernières annonces et statistiques ne vont pas dans le bon sens. Il y a ceux, affaiblis par la multiplication et la force des coups portés, qui ont sombré dans le fatalisme et qui pensent que tout est foutu, qui ne lèvent pas le petit doigt. Ils constatent, ils contestent, ou simplement ils râlent...

Il y en d'autres qui avancent à contre courant, démontant les thèses de ceux qui s'indignent, qui revendiquent, qui luttent et proposent d'autres alternatives, refusant de se laisser conduire dans cette société qui recule.

A la Cgt, nous devons aussi faire en sorte de porter les revendications élaborées avec les salariés. Le rassemblement de ceux qui souffrent et qui veulent se battre s'impose. Sinon, regarder, analyser et contester ne conduirait qu'à laisser faire et à subir.

Notre organisation dispose de forces, de moyens pour informer et mobiliser, mais il est indéniable que nous avons besoin, aujourd'hui et dans les prochaines semaines, de rassembler toutes nos énergies et de permettre aux militants de s'exprimer et d'être utiles dans la construction de la mobilisation, dans la poursuite des actions de masse, pour une réelle transformation de la société, sur d'autres bases que les seules logiques financières. Les assemblées de syndiqués et de salariés doivent être nombreuses, les opérations de déploiement et d'information de masse doivent se multiplier, les luttes devront être soutenues et popularisées dans les réseaux de communication. Si l'Union Départementale Cgt du Puy de Dôme a bien l'intention de poursuivre ce travail de coordination des luttes, de formation et d'information, elle ne pourra être efficace qu'avec l'implication du plus grand nombre de militantes et de militants.

La situation économique et sociale impose une forte réaction de tous les cégétistes et du plus grand nombre de salariés, de retraités et de demandeurs d'emploi. Les dernières orientations politiques démontrent une nouvelle fois, en lien avec la perspective des prochaines échéances électorales, que de nouvelles étapes vont être franchies pour démonter ce qui reste de la protection sociale solidaire et des Services Publics. Ces annonces n'apportent aucune réponse à l'état désastreux de l'emploi (public et privé) ; aucune réponse non plus pour le pouvoir d'achat, par l'augmentation des salaires. Une fois de plus, les plus modestes devraient payer les frais des crises financières de 2008 (privée) et de 2011 (publique). Une fois de plus, la crise permettra de faire de bonnes affaires, au profit du capitalisme et de ses acteurs. **Une fois de plus c'est NON !** Pour une société plus juste, commençons par un autre partage des richesses.

Dans les prochaines semaines aussi, des élections professionnelles vont avoir lieu, particulièrement dans la Fonction Publique, mais aussi dans les entreprises du privé. Des protocoles à négocier, des listes à monter, des scrutins à remporter pour plus de représentativité, pour une Cgt plus forte, au service des revendications dans le public et dans le privé. **Là aussi, les militants doivent s'investir et contribuer au renforcement de la Cgt et de la lutte.**

Sommaire

P2/3 : Infos
P4 : Éducation Nationale

N° 1391 du vendredi 2 septembre 2011

DEPOSE LE 2 SEPTEMBRE 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- mobilisation **du 7 septembre à Riom**
- mobilisation **du 7 septembre à Roanne** (possibilité de s'inscrire)
- l'AG de rentrée des syndicats du Puy -de- Dôme, **vendredi 16 septembre, Salle Victor Hugo, 8 h 30.**
- Commission fête :
Mercredi 21 septembre à 18 h 00.

Mouvement de grève à la T2C :

Lundi 29 aout, les salariés étaient en grève pour la 3ème fois à 92 %. Ils protestent contre l'arrivée de la "RATP développement", filiale de la RATP aux méthodes de gestion du privé, comme nouvel actionnaire de la T2C. **Il s'agit d'une privatisation rampante.** Les salariés représentés par l'intersyndicale, impulsée par la Cgt, ont d'autres propositions à faire valoir, par exemple : **une régie des transports, une société publique locale...**

Ces formules permettraient de garantir à long terme le service public des transports, sans intervention d'un opérateur privé, pour le bien des usagers et des salariés. Plusieurs entrevues ont eu lieu entre l'intersyndicale et les Maires ou leurs représentants, hormis celui du Cendre qui refuse de dialoguer avec la Cgt.

La plupart de ces élus ont fait preuve d'une écoute attentive aux explications et propositions de l'intersyndicale. Au vu des fortes mobilisations, un rendez-vous a été obtenu avec le président de la Communauté de communes (Clermont-Co).

A cette occasion, La Cgt appelait les salariés à venir soutenir leur délégation, vendredi 02 septembre, devant la DRASS, à l'angle de l'Avenue Édouard Michelin et de l'Avenue de l'Union Soviétique.

Communiqué :

CONTRE L'INJUSTICE ET POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES ET PUBLIQUES : TOUS À RIOM LE 7 SEPTEMBRE.

Une fois de plus, organisations syndicales, associatives et politiques sont amenées à se mobiliser pour la défense des libertés publiques et syndicales. Après des militantes de RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) du Puy-de-Dôme, **c'est au tour de militants syndicaux de l'Allier d'être inquiétés par la justice. Jérôme Gallois, Jacky Belin, tous deux militants CGT, ont été victimes d'une machination policière** pendant les manifestations contre la réforme des retraites. Condamnés en première instance, ils comparaissent à nouveau devant la cour d'appel de Riom **le 7 septembre 2011.**

Cette nouvelle atteinte aux libertés syndicales a lieu dans un contexte où les pouvoirs publics multiplient les actes de criminalisation du mouvement social. Le Préfet de l'Allier applique ces orientations avec zèle, puisqu'après s'être illustré comme témoin de moralité au procès d'Eric Zémour condamné depuis pour propos racistes, ce même Préfet est à l'origine de la séquestration à la gendarmerie d'un militant de SUD Santé Sociaux lors de la visite du Président de la République au Mayet de Montagne. Le Préfet du Puy de Dôme n'est pas en reste puisqu'il est l'instigateur des poursuites engagées contre deux militantes de RESF remettant ainsi en cause le droit constitutionnel à manifester.

DANS LE PUY-DE-DÔME, LES ORGANISATIONS SYNDICALES, ASSOCIATIVES ET POLITIQUES APPELLENT DONC À SE RASSEMBLER À RIOM DEVANT LE TRIBUNAL, MERCREDI 7 SEPTEMBRE À PARTIR DE 11H.

C'est unis et solidaires que toutes et tous, nous devons faire face aux tentatives de criminalisation de l'engagement social, syndical, associatif et politique.

Premiers signataires : CFDT, UD CGT 63, FSU, Solidaires, LDH, RESF63, Front de Gauche (PCF, PG, Gauche Unitaire), Europe Écologie-Les Verts, NPA, Utopia 63, DAL 63,



ATTENTION, comme annoncé depuis le début de l'été, ce numéro du courrier des syndicats **est le dernier à être diffusé à toute notre liste par voie postale.** Dès le prochain, **seules les personnes en ayant fait la demande continueront à le recevoir par courrier.** Pour les autres, elles le recevront par mail (si elles l'ont communiqué) ou bien pourront le télécharger sur le site de l'UD.

FOIRE DE COURNON

ATTENTION :



Peut-on annuler une commande passée sur une foire exposition ?

- Si vous achetez sur la foire, **vous n'avez pas la possibilité des 7 jours de rétractation.**
- Les ventes conclues dans l'enceinte d'une foire ne bénéficient pas des dispositions de la loi sur le démarchage à domicile (loi : L.121-1 du Code du Commerce).
- Les acomptes ne seront pas remboursés, votre commande est considérée comme définitive.
- Surtout ne versez rien, pas de chèques, ne signez pas de bon de commande ou autres documents si vous êtes indécis.
- Si vous achetez **à crédit et que cette mention figure sur le bon de commande, vous disposez en général d'un délai de 7 jours pour revenir sur votre décision.**
- N'oubliez pas de demander la fiche de rétractation, sans quoi vous ne pourrez pas vous rétracter.

CHIFFRES DU CHÔMAGE : L'EMPLOI EN MIETTES

Les chiffres du chômage du mois de juillet 2011 confirment bel et bien que la crise économique et sociale n'est pas terminée. Avec plus de 36 000 demandeurs d'emploi supplémentaires pour le seul mois de juillet, soit 2 756 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, et après deux mois consécutifs de forte hausse du chômage, la situation de l'emploi devient très préoccupante dans notre pays.

Toutes les catégories de la population sont touchées, mais encore une fois les jeunes, les femmes et les seniors sont les plus pénalisés par le chômage : + 1,4 % pour les jeunes, + 1,6 % pour les femmes et + 2% pour les seniors. Le chômage des salariés âgés est particulièrement inquiétant puisqu'il connaît une hausse de près de 15% en l'espace d'un an et la réforme des retraites, de l'aveu de l'Unedic, en précipite un grand nombre vers les minima sociaux.

Autre élément significatif, l'explosion du nombre des offres d'emploi occasionnelles (durée inférieure à un mois) avec une hausse de 18,8 % en juillet. Ce qui confirme que le marché du travail est gangrené par le sous-emploi. Aujourd'hui, 1 actif sur 7 est au chômage ou en sous-emploi.

Ce n'est pas le plan d'austérité présenté en début de semaine par le premier ministre qui risque de restaurer la confiance et la croissance nécessaires au développement de l'emploi.

La CGT considère avec force que le gouvernement devrait davantage se préoccuper de mettre en œuvre une politique publique plus volontariste pour l'emploi, que de répondre aux exigences des spéculateurs boursiers.

Asseoir une dynamique de l'emploi nécessite en premier lieu de revenir sur le slogan dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite afin d'arrêter la baisse continue de l'emploi dans le secteur public. Il est urgent, ensuite, de mettre définitivement fin au dispositif des heures supplémentaires subventionnées à coup d'exonérations sociales et fiscales. Le coût de cette mesure contre-productive (4,5 milliards d'euros) aurait permis de financer la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois chaque année. Enfin, l'absence de « coup de pouce » au SMIC depuis cinq ans, ou encore le gel des traitements dans la fonction publique, pénalisent le pouvoir d'achat des salariés, donc la consommation et l'emploi.

La CGT continue de penser qu'une autre politique de l'emploi est nécessaire pour faire baisser le chômage de masse. Elle appelle l'ensemble des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités à se mobiliser dans les prochaines semaines.

Montreuil, le 26 août 2011

Vivre avec moins de 954 euros : 13.5% de la population vit sous le seuil de pauvreté (Insee)

Selon une étude de l'Insee publiée ce mardi 30 août, quelques 8.2 millions de personnes vivaient en 2009 sous le seuil de pauvreté en raison de la crise. "L'augmentation du nombre de personnes pauvres peut être rapprochée de la hausse du chômage induite par la crise" déclençée en 2008, commente l'Insee qui confirme aussi que les inégalités se creusent entre les Français les plus modestes et les plus aisés. Ainsi, "le niveau de vie des 10% des personnes les plus modestes (premier décile) est inférieur à 10.410 euros annuels, en baisse de 1,1% par rapport à 2008".

Pire, "alors que l'évolution moyenne annuelle relevée entre 2005 et 2008 pour chacun des quatre premiers déciles était d'environ +2%, la tendance s'inverse entre 2008 et 2009 : en euros constants, les quatre premiers déciles diminuent", poursuit l'étude. Qui plus est, les personnes pauvres le sont encore plus qu'en 2008 : l'intensité de la pauvreté (l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté) passe de 18,5 à 19%, note encore l'Insee.

Quant aux 10% les plus aisés, dont le revenu est supérieur à 35.840 euros annuels, ils ont vu leur revenu croître de 0,7% de plus qu'en 2008, marquant néanmoins "un ralentissement dans la progression".

"Au total, commente l'Insee, le contexte de crise économique se répercute sur l'ensemble des ménages, mais ce sont les plus modestes qui sont les plus touchés". Les privés d'emploi sont ainsi en 2009 plus représentés dans les couches les plus modestes.

Suppression de postes dans l'éducation nationale : Une partie de la jeunesse est sacrifiée.

16 000 suppressions de postes en 2011 dans l'éducation nationale, entre 2007 et 2011, l'État a divisé par deux le nombre de postes ouverts au concours d'enseignant. Ces destructions d'emplois ont des conséquences directes sur les conditions d'études, sur les diplômes délivrés, sur le nombre d'élèves par classe. Elles participent aussi à la mise en place d'un système qui prive de l'accès au savoir une partie de la jeunesse, qui fournit une main d'œuvre corvéable à merci et fabrique des citoyens bien dociles. Pour les responsables, les contre-réformes ont un intérêt comptable mais aussi idéologique. La réforme du bac pro 3 ans dans l'enseignement professionnel est un exemple. En enlevant une année de formation, la suppression du niveau V de qualification correspondant au BEP et CAP se profile. Par exemple, en électrotechnique, un seul établissement public sur le Puy de Dôme forme encore des CAP. Parallèlement, l'État fait le choix de l'apprentissage. Il est évident que l'apprentissage ne pourra pas être la solution pour une majorité de jeunes sortant de 3ème. Ces filières sont difficiles et le taux d'abandon est important. Le nombre d'heures consacrées aux matières théoriques est considérablement diminué. En poussant les jeunes en difficulté scolaire vers ces filières, l'État les entraîne dans une impasse ou les prive des savoirs essentiels à leur émancipation.

Un des points communs entre la réforme du lycée et celle de l'enseignement professionnel est la diminution du volume horaire des matières "classiques" au profit d'heures d'accompagnement dont l'attribution est laissée aux établissements. C'est l'autonomie mais une autonomie avec des moyens en diminution. Les politiques d'établissements fluctuent. L'application zélée de la réforme par un chef d'établissement d'un lycée des quartiers nord de Clermont entraîne la suppression des doublages en mathématiques et en français. L'enseignement se fait uniquement dans des classes à 35 élèves. C'est aussi dans ces quartiers que l'application du socle commun est la plus avancée avec la mise en place du dispositif CLAIR et la préparation de l'école du socle. Un des dangers est de remplacer le programme par le socle avec des contenus à minima : le programme pour les uns et le socle pour les autres. La circulaire de rentrée 2011 confirme cette orientation avec la mise en place de l'évaluation en cinquième. Cette évaluation n'est pas faite pour voir les difficultés des élèves et y remédier. Elle est là pour trier. Certains seront envoyés dans des nouvelles 3^{èmes} ou 4^{èmes} pros, d'autres seront orientés vers DIMA, dispositif d'alternance découlant de l'apprentissage junior et permettant d'"exfiltrer" des élèves de moins de 16 ans du collège pour les confier aux LP ou aux CFA..Là encore, ce dispositif va fragiliser les plus fragiles des plus fragiles des collégiens et les priver de la culture générale minimale.

Les valeurs de la CGT sont à l'opposé de ces contre-réformes. Il est possible de faire de l'éducation la première des priorités en redonnant les moyens perdus pendant ces années à l'éducation nationale, en recréant les filières de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire sur tout le territoire, en faisant du collège unique une priorité et en lui donnant les moyens de fonctionner. **La CGT revendique que la scolarité obligatoire soit portée à 18 ans pour permettre à tous de prendre le temps de se cultiver et de s'orienter selon son désir. La CGT revendique une école qui forme, qualifie et émancipe.**

Les établissements scolaires des quartiers populaires sont les plus touchés par les suppressions des postes et les contre réformes qui les accompagnent. Aussi les établissements des quartiers nord de Clermont-Ferrand se sont ligüés en mai juin 2011. **Ils ont fait une journée de grève très suivie pour dire non aux classes surchargées et non au dispositif CLAIR.** La CGT a participé à cette mobilisation. C'est un choix de société. Il est nécessaire de s'unir et de lutter pour la défense de service public d'éducation. **Aussi la CGT participera à la grève du 27 septembre avec l'intersyndicale pour la défense du service public.**

Précarité : des avancés pour les Emplois de Vie Scolaire.

L'État et certaines associations peuvent recruter des personnels en contrat aidé (CUI). Dans les écoles, ces personnels sous contrat CUI sont utilisés en Emplois de Vie Scolaire (EVS). La plupart du temps, leur mission est l'aide à la direction administrative des écoles primaires. Ils ont su se rendre indispensables aux bons fonctionnements des établissements en accomplissant diverses tâches en plus de leur mission. Sur tout le territoire, certains d'entre eux, ont recouru aux prud'hommes pour faire valoir leur droit. Les conseils de Prud'hommes de Rouen, Angers, Digne-les-bains, Nevers, Montluçon, Amiens, Tours, Clermont-Ferrand ont condamné des établissements scolaires pour défaut de formation ou annualisation du temps de travail et ont requalifié ces contrats en contrat à durée indéterminée (CDI)... Dans le Puy de Dôme, le conseil de Prud'hommes, par une décision du 28 juin 2011, a requalifié le contrat CUI de deux salariées EVS du collège Le Pavin à Besse en CDI, il a condamné le collège à pérenniser les salariés dans l'emploi et à verser une indemnité de 1500 € plus 500€ de frais de procédure. La cour d'appel de Riom a déclaré le conseil de Prud'hommes non compétent pour imposer le maintien dans l'emploi. Par contre, elle a confirmé la requalification en CDI ainsi que le versement des indemnités. **Malgré cette décision, le collège le Pavin n'a toujours pas versé les indemnités qu'il doit aux salariées. Il ne respecte pas une décision de justice. L'État serait-il mauvais payeur ? Les salariés attendent depuis le 20 juillet 2011.**

La CGT va continuer d'épauler ces deux salariées dans leurs démarches juridiques. Ces actions ont été possibles grâce au caractère confédéral de la CGT et à l'expérience accumulée par le secteur juridique de l'union départementale. La CGT reste à la disposition de tous les salariés. Elle est prête à accueillir les salariés en contrat aidé dans ces permanences juridiques à l'union locale de Clermont pour monter au cas par cas des dossiers au conseil de Prud'hommes.

Ces personnels ont été exploités par l'éducation nationale pendant des années avec un temps partiel imposé pour un salaire de misère de 835€ par mois. Ils sont aujourd'hui jetés dehors. **La CGT exige une solution pour tous ces salariés et un maintien dans l'emploi. Elle revendique un plan de titularisation de tous ces personnels**